

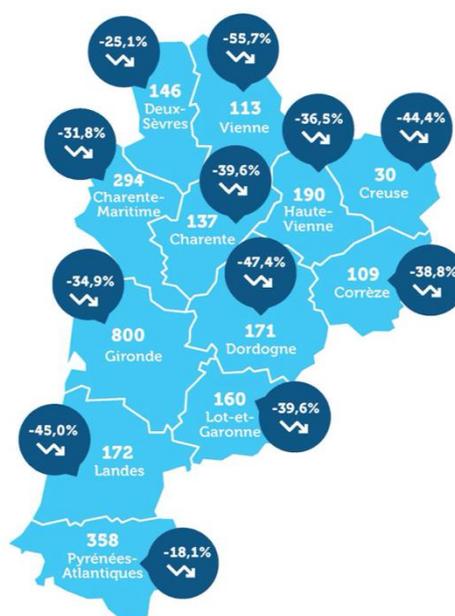
Observatoire de l'emploi des entrepreneurs En région Nouvelle-Aquitaine, 2 680 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2020

L'association GSC et la société Altares dévoilent la 5^{ème} édition de [l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs](#). En 2020, 2 680 femmes et hommes chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle en région Nouvelle-Aquitaine. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise de la COVID-19 ont protégé temporairement les dirigeants de la faillite. Malgré une diminution de 36,3 %, ce territoire reste la 5^{ème} région la plus impactée par le chômage des entrepreneurs.

Le nombre d'entrepreneurs en situation de « chômage » est en baisse dans l'ensemble de la région

L'ensemble du territoire enregistre une diminution du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi. Les départements de la Gironde (800 dirigeants), des Pyrénées-Atlantiques (358 dirigeants) et de la Charente-Maritime (294 dirigeants) représentent à eux seuls plus de la moitié des pertes d'emploi de la région.

Le département de la Vienne connaît le plus fort recul avec 113 chefs d'entreprise qui ont perdu leur activité professionnelle en 2020 contre 256 en 2019 (- 55,7 %) suivi par la Dordogne (171 ; - 47,4 %) les Landes (172 ; - 45 %) et la Creuse (30 ; - 44,4 %).



Les départements de la Charente et du Lot-et-Garonne enregistrent une baisse identique de 39,6 %. La Corrèze et la Haute-Vienne comptabilisent respectivement 109 et 190 dirigeants ayant perdu leur activité professionnelle.

Dans le département des Deux-Sèvres, la baisse des pertes d'emploi des dirigeants est inférieure à la moyenne régionale : 146 dirigeants (- 25,1 %).

Pour Anthony Streicher, Président de l'association GSC : « Malgré un recul historique, ils sont 2 680 femmes et hommes chefs d'entreprise à se retrouver sans activité en région Nouvelle-Aquitaine, un niveau dramatiquement élevé. Ces chiffres doivent nous inciter à la plus grande prudence car l'arrêt progressif des aides va provoquer un véritable raz-de-marée. Notre devoir est de sauver et de protéger tous les entrepreneurs, qui créent de la richesse et des emplois dans nos territoires.

J'ai demandé à ce que le plafond et les conditions d'accès à l'allocation des travailleurs indépendants (ATI) soient temporairement modifiés jusqu'au 30 juin 2022. Mais, au-delà de la situation d'urgence, tous les dirigeants doivent avoir connaissance des filets de sécurité existants et des moyens de protéger leur famille, leurs revenus quand tout s'écroule. C'est notre responsabilité collective de les informer pour éviter des situations dramatiques. »

Les dirigeants expérimentés premières victimes de la crise

L'âge médian des dirigeants impactés en région Nouvelle Aquitaine est de 48,5 ans soit un an et demi de plus qu'en 2019. Ces chefs d'entreprise « senior » et expérimentés auront davantage de difficultés à rebondir après le prononcé de la liquidation judiciaire de leur entreprise.

Sur le territoire, les TPE sont les plus touchées par la crise : plus de la moitié employaient un à deux salariés (1 279 entreprises). Cependant, ce sont les PME, souvent installées depuis plusieurs années dans leur secteur, qui ont connu la plus forte progression : 25 entreprises employaient plus de 50 salariés en 2020 contre 11 en 2019. La nécessaire agilité dans un contexte de crise n'est pas toujours aussi bien ancrée dans des structures d'envergure.

« Un record de création d'entreprises, un nombre de défaillances au plus bas depuis 30 ans ! Dans un contexte économique et sanitaire inédits, ces remarquables indicateurs de performance ne font toutefois pas illusion. En 2020, l'économie réelle a mis un genou à terre et les entrepreneurs se sont efforcés de tenir au prix d'efforts humains et financiers exceptionnels.

Heureusement, l'horizon s'éclaircit enfin. La reprise se profile mais avec elle, aussi, le durcissement du risque commercial et financier. Le nombre de dirigeants en situation de perte d'emploi devrait augmenter en 2021 et plus encore en 2022. C'est pourquoi Altares et l'Association GSC portent ensemble depuis 5 ans cet Observatoire de l'emploi des entrepreneurs. Sensibiliser chaque dirigeant à l'importance de se garantir contre la perte d'emploi : un enjeu social et économique majeur.
» explique Frédéric Barth, Directeur Général d'Altares.

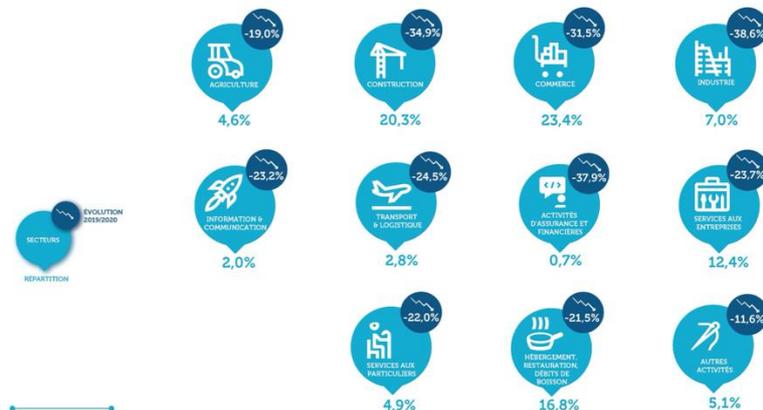
L'ensemble des secteurs marqués par la baisse en Nouvelle Aquitaine

Les secteurs de la construction, du commerce et de l'hébergement, restauration, débits de boisson concentrent à eux seuls la moitié des pertes d'emploi de la région Nouvelle Aquitaine.

Dans le secteur du commerce, 626 ont été placés en liquidation judiciaires en 2020. Le secteur de la construction représente 544 des chefs d'entreprises impactés en Nouvelle Aquitaine, très largement porté par l'activité bâtiment (468 dirigeants).

Les aides de l'État envers les secteurs à l'arrêt pendant la crise, ont permis de contenir temporairement la perte d'emploi des dirigeants. Dans le domaine de l'hébergement, restauration et débit de boissons, 449 femmes et hommes se sont retrouvés au chômage en 2020. Le secteur de la restauration concentre à lui seul les trois-quarts des chefs d'entreprise impactés.

Les difficultés sont également présentes dans le domaine du service. 332 entrepreneurs de la région ont perdu leur emploi dans les services aux entreprises.



Méthodologie

Les données sont issues de l'analyse des entreprises placées en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Sont retenues les jugements ayant fait l'objet d'une publicité au Bodacc. Il peut s'agir d'ouvertures de liquidation, de conversion de redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde en liquidation, ou de liquidation judiciaire sur résolution de plan de redressement. Cela exclut donc toutes les procédures de fermeture amiable. Sont retenus les dirigeants statutaires de ces entreprises liquidées, généralement donc l'artisan ou commerçant, le gérant, le Directeur Général ou le Président. Ne sont donc pas concernés les révocations des mandataires sociaux. Une entreprise peut être dirigée par plusieurs dirigeants statutaires, auquel cas nous comptons autant de pertes d'emplois. Un dirigeant peut également être à la tête de plusieurs entreprises liquidées, auquel cas nous retenons une seule perte d'emploi.

A propos de l'Association GSC

Depuis plus de 40 ans, l'association GSC se donne pour mission d'informer et de sensibiliser les chefs d'entreprise, des risques de leur situation et plus particulièrement la perte d'emploi.

La GSC est la réponse qu'ont élaborées les organisations patronales face au besoin de protection chômage des indépendants. L'association GSC est l'association qui a souscrit le contrat d'assurance de groupe GSC auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Allianz, Generali, SMABTP). Elle est administrée par le Medef, la CPME et l'U2P qui l'ont conçue en 1979. Elle veille aux intérêts des dirigeants affiliés au régime. La gestion du régime a été confiée à Groupama – GAN Assurances.

A propos d'Altares

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 400 millions d'entreprises dans 220 pays.

Association GSC

Léa Cauchi - Agence CorioLink
lea.cauchi@coriolink.com - 06 24 96 84 21

Altares

Thierry Millon – Directeur des études
Thierry.Millon@altares.com - 04 72 65 15 51